



Travailler pendant une procédure des prud'homme

Par **yoyo**, le **23/02/2011** à **00:27**

Bonjour,
je renouvel ma question , comment puis je signer un contrat d'emboche ou m'inscrire en interime toute en etant sous contrat avec mon employeur que je j'atack au prud'homme ? je n'ai que les indemniter journaliere de maladie qui ne suffise pas a ma vie de couple avec un enfant as charge es une pension alimentaire pour 2 autre enfants . si quelqu'un as une solution a mon probleme merci de rep , cordialement.